

veau malheur, le plus grand de tous, je tremblais que chez lui l'âme ne fût condamnée à périr avec le corps.

Je vous ai dit qu'on voulait bien faire quelque cas de moi dans la paroisse à laquelle j'étais attaché; mes supérieurs me donnèrent de grandes preuves d'intérêt et de bienveillance; mon curé m'avait, dès le premier moment, dispensé de toutes fonctions, afin que je pusse consacrer tout mon temps à la déplorable affaire qui me préoccupait. Au bout de quelques semaines, monseigneur l'archevêque daigna venir me voir, et, me représentant l'inutilité de mes efforts pour sauver mon frère, il m'engagea, non pas à les discontinuer tout-à-fait, mais à reprendre peu à peu l'exercice du saint ministère: d'abord pour y trouver une utile diversion à mes chagrins, ensuite pour constater aux yeux des malveillans que je n'avais personnellement rien perdu de mes droits à l'estime et à la confiance publiques. Ce conseil était un ordre pour moi, je le suivis d'autant plus volontiers que j'en sentais toute la sagesse et la bienveillance. Je recommençai donc à prêcher et à confesser; je le fis avec plus de succès encore qu'auparavant; la douleur qui m'accablait intérieurement prêtait à mes paroles comme un caractère inaccoutumé de touchante persuasion. On dit que le plaisir rend l'âme bonne: je crois, moi, que le prêtre catholique ne vaut jamais mieux que lorsqu'il a beaucoup souffert.

Un soir donc (c'était le vendredi saint, mon frère devait être jugé aux assises de Pâques, c'est-à-dire dix-sept jours après), je prêchais la Passion. L'idée de mon frère devant le jury s'associa dans mon esprit à celle de Jésus devant Caïphe et Pilate: moi dont l'âme était brisée, je comprenais bien l'agonie du jardin des Oliviers, l'opprobre de cette condamnation publique, l'horreur de cette mort ignominieuse du juste; car je ne sais quelle poésie du cœur me révélait en cet instant l'innocence de mon frère. La douleur de Marie me reportait à celle de ma mère, sainte femme, à laquelle il ne devait pas être donné de voir son fils glorieux et ressuscité. Que vous dirai-je, Messieurs? Je fus éloquent, parce que j'étais profondément touché; je fis pleurer tout mon auditoire, parce que je versais moi-même des larmes abondantes.

Après avoir pris une heure de repos à peine, je me rendis au confessionnal; vous savez avec quel empressement s'y portent, vers la fin de la semaine sainte, ceux-là même qui ne s'en approchent pas pendant tout le reste de l'année; j'avais au milieu une véritable foule. La nuit était déjà avancée, et je regagnais la sacristie en m'essuyant le front, lorsqu'un homme, que je n'avais pas remarqué, agenouillé derrière un pilier, me saisit par le bas de mon surplis, et me conjura de vouloir bien l'entendre en confession. Je lui représentai que j'étais horriblement fatigué, et que, puisqu'il n'était pas de mes pénitens habituels, je l'engageais à s'adresser à un autre prêtre, ou du moins à attendre au lendemain. Il me répondit qu'étranger dans ce pays, il n'en connaissait aucun, qu'en moi seul il avait confiance, parce que je l'avais bien ému; qu'il ne pouvait rester jusqu'au lendemain sans consultations, puisqu'il était à lui seul plus coupable que tous mes pénitens ensemble. Après de telles paroles, mon devoir m'empêchait d'hésiter, et je consentis à l'entendre.

Il ne m'avait pas trompé; la liste des énormités qu'il déroula devant moi était réellement effroyable. Toutes les passions honteuses et lâches semblaient s'être donné rendez-vous dans le cœur de cet homme, où le sentiment religieux n'avait jamais eu d'autres formes que la crainte des châtimens éternels. A chaque turpitude nouvelle, à chaque crime nouveau qu'il m'avouait, je le voyais hésiter, je l'entendais sanglotter et gémir, comme un avare auquel on enlèverait son trésor pièce à pièce; j'entremêlais les menaces et les consolations pour l'engager à ne me rien cacher, à décharger complètement sa conscience. Enfin, après bien des hésitations, il me déclara qu'il avait commis un assassinat: je redoublai d'attention.

Il me dit qu'employé subalterne dans une maison de banque de Dublin où se vendaient les billets de la loterie royale de Londres, il en avait délivré un entre autres, dont il s'était parfaitement rappelé le numéro, à un jeune homme qu'il connaissait, et qu'il le lui avait vu plier négligemment et placer dans la poche droite de sa veste. Quelques jours après, la liste étant arrivée le soir très-tard, il apprit que le numéro en question gagnait une prime de 2,000 liv. sterl. (50,000 fr.). Avant donc que cette liste ne fût publiée, ce qui ne pouvait avoir lieu que le lendemain matin, avant que le jeune homme ne connût son funeste bonheur, il était allé l'attendre dans une rue détournée, l'avait assassiné et lui avait ensuite enlevé le billet, qu'il avait fait ensuite présenter au bureau de paiement par un commissionnaire, comme appartenant à une personne qui désirait demeurer inconnue. Je lui demandai quelques détails sur l'époque, sur l'heure, sur le lieu de la scène. Que devins-je quand j'entendis d'abord, puis quand je compris que sa victime n'était autre que le rival de mon frère?

Mon premier mouvement de l'âme fut une immense action de grâce à Dieu; puis, tout à coup, l'idée du devoir traversant mon esprit, je sentis toute l'horreur de ma position, je poussai un grand cri, et je perdis connaissance. Quand je revins à moi, j'étais hors du confessionnal, appuyé sur le genou de mon horrible pénitent, qui, d'une main, me soutenait la tête, et de l'autre me faisait respirer des sels. Nous étions seuls, absolument seuls dans la vieille église où régnait une obscurité presque complète. Je levai les yeux vers cet homme, et je m'écriai: (1)

[1] Il faut observer que la conduite du confesseur ne peut être excusée que par l'émotion extrême qui dut naturellement lui ôter la réflexion. Car nous pensons que dans

— Misérable! et c'est mon frère qu'on accuse de ce meurtre.

— Quoi! vous seriez le frère du capitaine Fitz-Graham?

— Oui! et le fils de sa vieille mère, entendez-tu!

— Oh! mon Dieu! et moi qui me suis accusé à vous! mais vous ne me trahirez pas? vous ne me dénoncerez pas? La confession, c'est sacré cela!

— Je ne le sais que trop; mais cependant je ne puis laisser mourir sur l'échafaud mon frère innocent!

— Tant pis, je ne veux pas mourir, moi, à présent surtout que je suis riche. Tenez, le tombeau du Christ est dans la chapelle vis-à-vis: jurez-moi par la sainte hostie que vous ne révélez pas ma confession... ou sinon...

— Il y a un an que mon serment de prêtre est prêté devant Dieu. Je ne t'en dois, je ne t'en ferai aucun.

Et comme il posait convulsivement sa main droite sur la marche de son soutane, je me dégageai et l'étreignis de mes deux bras de manière à lui faire sentir que j'étais plus vigoureux que lui. Il se mit alors à trembler et à pleurer; je le poussai vers la porte de l'église, et je lui dis:

— Sous peine de damnation éternelle, je t'ordonne de me venir trouver demain au soir, en ce même lieu. D'ici là je verrai ce que je dois faire pour concilier mes devoirs de prêtre et de frère. Dans tous les cas, tu seras sûr pour aller et pour revenir.

Suite et fin au prochain numéro.

aucun cas le confesseur ne peut, sans blesser le secret de la confession, en parler même à son pénitent hors du confessionnal sans sa permission au moins présumée.
Note du Rédacteur des *Mélanges Religieux*.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CEBUREAU,
PETIT MANUEL

DE
M. ARCHICOMPÈRE
Du Très-Saint et Immaculé
CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

PETIT ABREGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix: 15 sols.

ATTESTE
RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

AINSI QU'ON
RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

ET
UNE feuille contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIÉ DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

DE PLUS
DES CARTES DE TEMPÉRANCE TOTALE ET PARTIELLE.
On trouve aussi constamment à ce Bureau, la collection des MÉLANGES RELIGIEUX reliés en 6 volumes;
Et, au commencement de la semaine prochaine, on y vendra le *Calendrier ecclésiastique et civil* pour l'année bis-sextile 1844.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez M. FABRE et LEPRON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PTRE.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PTRE.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.